

## PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

**Présents** : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, GREA Pascale, GUILLAUD Baptiste, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIOLAT Laëtitia, ROUSSILLON Julien.

**Absents avec pouvoir** : GALLIFET Bernard donne pouvoir à METRAL Evelyne  
LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à PIOLAT Laëtitia  
SAUNIER Isabelle donne pouvoir à LAMOURY Michelle  
JACQUENOT Stéphane donne pouvoir à GUETAT Suzanne  
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à DURAND Grégory

**Absents** : PIGNARD Laurence

**Secrétaire de séance** : LAMOURY Michelle    **Rédacteur du compte rendu** : NATIVEL Isabelle

Monsieur le Maire renouvelle ses condoléances à Pascale GREA suite décès de sa belle-mère en son nom et en celui du conseil municipal. Pascale GREA remercie le conseil municipal et transmet également les remerciements de la part de son conjoint.

La parole est donnée à M. CARUSO puisqu'il est présent dans le public avant l'ouverture de la séance : il souhaiterait savoir quelle suite est donnée à sa demande de changement de lieu du local de l'épicerie.

→ Sa demande a été formulée il y a quelques semaines lors d'un rendez-vous. Celle-ci a été portée à la connaissance des élus. Réflexion à poursuivre.

M. CARUSO invite l'ensemble du conseil à venir échanger sur ce point dans sa boutique.

Ouverture de séance : 20h05

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

**Ordre du jour** :

- **Délibérations** :
  - Tarifs 2025
  - ALSH – CLECT
  - Subvention au CCAS
  - Indemnité d'éviction aux exploitants des parcelles D47, D48 et D49
- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

# DELIBERATIONS

Délibération n° D 2024-12-11/01

## TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2025

Suite à la Commission Finances qui s'est tenue le 14 novembre 2024, les tarifs pour l'année 2025 sont réévalués de la manière suivante :

Il est à noter que les équipements communaux sont mis à disposition gratuitement aux associations Artasiennes signataires de la charte associative, dans le respect de cette dernière.

### LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX

Logement/Localisation	Occupant	Loyer mensuel 2025
F2 / 1 <sup>er</sup> étage Groupe scolaire G2	Mme LEMOINE C.	420.36 €
F3 / 1 <sup>er</sup> étage Groupe scolaire G2	Mme LECOMTE LEMOINE B.	468.82 €
F3 / 1 <sup>er</sup> étage Groupe scolaire G1	Mme PICHOT A.	561.02 €

Les tarifs proposés suivent l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) ce qui correspond à une augmentation de 2.47%. Ceux-ci seront encaissés au compte 752 du budget communal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la proposition de réévaluation du montant des loyers mensuels des logements locatifs communaux telle que proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- **DIT :**
  - Que le montant des loyers sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier,
  - Qu'aucune charge locative ne sera appelée,
  - Qu'un dépôt de garantie d'un montant égal à un mois de loyer sera demandé au locataire à la signature du contrat de location,
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de location correspondants et toutes autres pièces relatives à cette affaire.

### INDEMNITE STAGIAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a pour principe d'attribuer une indemnité aux stagiaires, hors stage de découverte, en reconnaissance du travail réalisé et pour permettre une motivation.

Il est proposé par la commission Finances, de porter cette indemnité à **65,00 €** pour l'année 2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le montant de l'indemnité de stagiaire, tel que présenté, pour un montant de **65 €** par semaine
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer le tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### TARIFS LOCATION GYMNASSE – STADE – EQUIPEMENTS SPORTIFS

Gymnase / Fédération Sportive	Journée	140 €
Gymnase / Ass Hors ARTAS	Tarif Horaire	57 €
Gymnase / Ass Hors ARTAS	Journée	855 €
Terrain Foot + Vestiaires	Forfait pour un match de jour	88 €
Terrain Foot + Vestiaires	Forfait pour un match nocturne	175 €
Club House (réservé aux sociétaires d'associations)	Journée	67 €

Le montant des locations sera encaissé au compte 752 du budget communal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les tarifs de location du gymnase, du stade et équipements sportifs, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**LOCAUX COMMERCIAUX ET DE SANTE**

Location / Immeuble	Bailleur	Loyer mensuel 2025	Provisions charges locatives mensuelles 2025	Amortissement différé loyer avril/mai 2021
Rés. R. Falcoz Local commercial n°14	YNFA-CARUSO	855.80 €	70,00 €	
Rés. R. Falcoz Local médical n°15	Docteur PEBAY J.C	487.53 €	30,00 €	14,53 €
Rés. R. Falcoz Local médical n°16	Infirmières Mmes LEFAURE/CARLOTTI	216.44 €	13,00 €	6,42 €
Rés. R. Falcoz Local médical n°16	Ostéopathe M. LAMBERCHT	261.75 €	16,00 €	7,77 €
Bar Restaurant	Mme BENSOUSSAN Audrey	919.04 €	0 €	
Local 208 le Grand Chemin	Mme DUFOUR Magalie	267.88 €	0 €	

Les tarifs proposés sont calculés sur la base d'une application de l'évolution de l'indice de référence des loyers commerciaux (ILC) de 3.73%. Ceux-ci seront encaissés au compte 752 du budget communal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **FIXE** le montant des loyers mensuels des locaux commerciaux et médicaux tels que proposés, pour l'année 2025.
- **FIXE** le montant mensuel des provisions pour charges locatives des locaux de la résidence Revellin Falcoz tels que proposés, pour l'année 2025 ; la régularisation étant effectuée après connaissance du montant des charges annuelles définitives.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux opérations nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**TARIFS SERVICES EXTERNES**

Déneigement	Tarif Horaire HT	95.97 €
Tracteur avec Chauffeur	Tarif Horaire HT	59.97 €

Les tarifs proposés sont calculés sur la base d'une réévaluation de 3%.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les tarifs de services externes, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE - COLUMBARIUM**

Concession Columbarium	1 emplacement pour 15 ans	565 €
	1 emplacement pour 30 ans	1 130 €
Plaque stèle Columbarium en granit – gravure non incluse		97 €
Concession Caverne	1 emplacement pour 15 ans	755 €
	1 emplacement pour 30 ans	1 510 €
Concession Cimetière	Tarif / m <sup>2</sup> (concession = 30 ans)	150 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les tarifs des concessions du cimetière et du Columbarium, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**TARIFS LOCATION DE TERRAINS AGRICOLES**

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les tarifs de location de terrains agricoles, conformément à l'arrêté préfectoral n°38 – 2023-09-26-00007, soit :

N ° Parcelles et Surface	Locataire	Loyer 2025
Parcelle AC 301 = 1 669 m <sup>2</sup>	PACCALLIER Christophe	<b>205.99 €</b>
Parcelles A 582-583-584-835-836-837 = 9 049 m <sup>2</sup>		
Parcelle AC 296 = 2 916 m <sup>2</sup>		
Parcelle D 632 = 8 866 m <sup>2</sup>	BOUVARD Didier	<b>133.94 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les tarifs de location de terrains, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**TARIFS LOCATION DE SALLES MUNICIPALES**

		Tarifs applicables	Particuliers Artasiens	Communes limitrophes
<b>Salle des associations</b>	Tarif Horaire	Du lundi au Dimanche	<b>35 €</b>	
	Séance de formation organisme agréé (jusqu'à 4h00)		<b>23 €</b>	
	Obsèques (forfait ½ journée)		<b>35 €</b>	<b>58 €</b>
	Professionnels pour réunion (forfait ½ journée)		<b>93 €</b>	
	Professionnels pour réunion (forfait journée)		<b>175 €</b>	
<b>Salle du 19 mars</b>	Journée (8h00 – 20h00)	Du lundi au Dimanche	<b>105 €</b>	
	Séance de formation organisme agréé (jusqu'à 4h00)		<b>23 €</b>	
	Obsèques (forfait ½ journée)		<b>35 €</b>	<b>58 €</b>
	Professionnels pour réunion (forfait ½ journée)		<b>93 €</b>	
	Professionnels pour réunion (forfait journée)		<b>175 €</b>	
<b>Salle Annexe Gymnase</b>	Journée (8h00 – 20h00)	Du lundi au Dimanche	<b>157 €</b>	
<b>Salle Annexe Gymnase + Extension</b>	Journée (8h00 – 20h00)	Du lundi au Dimanche	<b>216 €</b>	
<b>Salles : Associations / 19 mars / Annexe gymnase</b>			<b>Caution = 650,00 €</b>	

		Tarifs applicables	Particuliers Artasiens	Communes limitrophes
<b>Salle de la Chaplanière</b>	Tarif horaire (réservé aux associations)	Lundi au dimanche	43 €	
	Journée de 8h00 au lendemain 8h00	Lundi au Dimanche	305 €	
		Dont acompte	152.50 €	
	Journée de 8h00 au lendemain 8h00	Lundi au vendredi inclus hors jour férié		392 €
		Dont acompte		196 €
	Journée de 8h00 au lendemain 8h00	Samedi et dimanche et jour férié		783 €
		Dont acompte		391.50 €
Obsèques	Forfait ½ journée	56 €	113 €	
<b>Salle Chaplanière</b>		Caution : 2 000,00 € Caution réarmement électrique : 120 €		

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** les tarifs de location des salles municipales, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### TARIF DES COPIES ET IMPRESSIONS

Vu l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

Considérant que, dans le cadre de la dématérialisation de nombreuses procédures, de plus en plus d'administrés sont amenés à demander des impressions ou des copies en mairie.

Considérant que ces copies sont effectuées dans le respect des droits de reproduction.

Vu la régie mise en place afin de percevoir ces droits à copie ou à impression.

Il est proposé de définir les tarifs suivants :

		Coût par copie (*)
Copie ou impression couleur	A3	1.00 €
	A4	0.60 €
Copie ou impression noir et blanc	A3	0.80 €
	A4	0.18 €

(\*) une copie recto-verso équivaut à 2 copies

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2025
- **DIT** que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

**COMPETENCE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)**

Vu, l'article 169 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose que :

La compétence Accueil de loisirs sans hébergement porte sur l'accueil extrascolaire des enfants. Jusqu'en 2018, 6 communes du territoire avaient une charge retenue sur leur attribution de compensation. Il a été approuvé de réviser l'attribution de compensation des 6 communes concernées et de répartir la charge actuellement retenue sur l'ensemble des communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal.

La charge à répartir s'élève à 112 274 €. La nouvelle répartition est calculée en fonction du nombre de journées / enfants de chacune des communes. Elle est réactualisée chaque année sur la base des journées /enfants par commune de l'année précédente pour déterminer l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.

Autrement dit : sur la base des données N-1, l'attribution de compensation est actualisée en année N pour définir les AC de l'année N+1.

Les communes qui gèrent directement ou par l'intermédiaire d'une subvention des Accueils de Loisirs communaux ne sont pas incluses dans la répartition.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation des charges transférées du 02 octobre 2024 relatif aux répartitions d'attribution de compensation 2025 pour l'accueil de loisirs sans hébergement extra-scolaire des enfants ainsi que les montants détaillés dans le tableau ci-joint, lesquels sont conformes audit rapport

Activité 2023			
COMMUNES	Nbre	%	AC à appliquer en 2025
ARTAS	494	3,51	3 939
BEAUFORT	108	0,77	861
BEAUVOIR DE MARC	345	2,45	2 751
BOSSIEU	105	0,75	837
BRESSIEUX	4	0,03	32
BREZINS	745	5,29	5 941
BRION	7	0,05	56
CHAMPIER	430	3,05	3 429
CHATENAY	83	0,59	662
CHATONNAY	918	6,52	7 321
CULIN	332	2,36	2 648
FARAMANS	612	4,35	4 880
GILLONNAY	424	3,01	3 381
LA COTE ST ANDRE			0
LA FORTERESSE	30	0,21	239
LA FRETTE	307	2,18	2 448
LE MOTTIER	336	2,39	2 679
LENTIOL	5	0,04	40
LIEUDIEU	404	2,87	3 222
LONGECHENAL	167	1,19	1 332
MARCILLOLES	130	0,92	1 037
MARCOLLIN			0

MARNANS			0
MEYRIEU LES ETANGS	494	3,51	3 939
MONTFALCON	76	0,54	606
ORNACIEUX-BALBINS	208	1,48	1 659
PAJAY			
PENOL	184	1,31	1 467
PLAN	87	0,62	694
PORTE DES BONNEVAUX			
ROYAS	151	1,07	1 204
ROYBON	258	1,83	2 057
SARDIEU	339	2,41	2 703
SAVAS MEPIN	295	2,10	2 352
SILLANS	837	5,95	6 675
ST AGNIN SUR BION	236	1,68	1 882
ST CLAIR SUR GALAURE	16	0,11	128
ST ETIENNE DE ST GEOIRS	1349	9,58	10 758
ST GEOIRS	102	0,72	813
ST HILAIRE DE LA COTE	535	3,80	4 266
ST JEAN DE BOURNAY	962	6,83	7 672
ST MICHEL DE ST GEOIRS	40	0,28	319
ST PAUL D'IZEAUX	0	0	0
ST PIERRE DE BRESSIEUX			
ST SIMEON DE BRESSIEUX			
STE ANNE SUR GERVONDE	238	1,69	1 898
THODURE	227	1,61	1 810
TRAMOLE	477	3,39	3 804
VILLENEUVE DE MARC	485	3,44	3 868
VIRIVILLE	497	3,53	3 963
<b>TOTAUX</b>	<b>14 079</b>	<b>100</b>	<b>112 274</b>

➤ **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les démarches ou dépenses nécessaires.

#### Délibération n° D 2024-12-11/03

### FINANCES COMMUNALES ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer pour le versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS.

La commission finances, en date du 14 novembre 2024, a émis un avis favorable au versement de cette subvention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention au CCAS pour un montant de 15 000,00 €.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

➤ **VOTE** le montant de la subvention accordée au CCAS à **15 000,00 €**

#### Délibération n° D 2024-12-11/04

### INDEMNITE D'EVICION A L'EXPLOITANT DES PARCELLES D47 D48 ET D49

La commune d'ARTAS souhaite acquérir les parcelles D47, D48 et D49 dans le cadre d'un aménagement du SIRRA au lieu-dit Combe Biera.

Ces parcelles étant déclarées à la PAC, des indemnités d'éviction sont dues à l'exploitant en place. Un seul exploitant (M. BOUVARD Thomas) est concerné pour une emprise totale de 9 695 m<sup>2</sup>.

La commune a donc missionné la chambre d'agriculture pour connaître le montant de ces indemnités qui a rendu le calcul suivant :

	Données	Montant en €
SAU de l'exploitant (ha)	100	
Surface d'emprise (ha)	0,9695	
Emprise depuis 10 ans en ha		
Type d'occupation du sol	SCOP	
Indemnité d'éviction 6 années de « marge brute »	622 € /ha	3 618,17 €
Indemnité fumures et arrière fumures	1165 € /ha	1 129,47 €
Indemnité remise en cause d'une aide contractuelle	172 € / ha * 3 ans	500,26 €
Taux de déséquilibre en tenant compte des emprises successives depuis 10 ans	0,97%	
Taux de majoration	15%	
Majoration déséquilibre		542,73 €
Autres majorations		
Terrains de proximité	non	
Libération rapide	non	
Jeune agriculteur	non	
Expertise équipement complémentaire	non	
<b>TOTAL</b>		<b>5 790,63 €</b>

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **FIXE** l'indemnité d'éviction due à M. BOUVARD à **5 790.63€**
- **DIT** que cette indemnité lui sera versée postérieurement à l'acquisition des parcelles concernées

## DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

*Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,*

*Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,*

*Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :*

**Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :**

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

### TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

DATE	FOURNISSEUR	TRAVAUX / DESCRIPTIF	PRIX HT
24/10/2024	Clément JOCTEUR	Aménagement aux Berlanchères sans inversion de la pente du chemin	2 765.00 €
26/10/2024	CITEOS	Illuminations 2024-2025	740.00 €
31/10/2024	AEDIFIA Géomètres Experts	Division des parcelles D306 et D307	1 250.00 €
31/10/2024	ARES TP	Remplacement d'un Point Incendie	1 350.00 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

### DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
DP0380152410051	BARON Vincent	2106 chemin du Barroz	Couvertine et enduit clôture	02/07/2024	Sans suite le 14/10/2024
DP0380152410054	PEREZ Angela	579 rue du Stade	Portail	12/07/2024	Sans suite le 12/11/2024
DP0380152410057	TOUBIN Clément	171 chemin du Martin	Création d'ouvertures	17/07/2024	Accordée le 12/11/2024
DP0380152410066	FAUCI Romane	225 Le Grand Chemin	Création d'ouvertures	12/08/2024	Sans suite le 26/11/2024
DP0380152410072	BERNARD Christophe	29 chemin des Granges	Création d'ouvertures	15/09/2024	Accordée le 15/10/2024
DP0380152410076	PIGNARD Lionel	279 chemin de Mollie et Tout Vent	Installation photovoltaïque	11/10/2024	Accordé le 15/10/2024
DP0380152410078	CATTIN Marion et BOIGE Kévin	246 rue du Métras	Changement menuiseries, installation volets roulants et pompe à chaleur	20/11/2024	Accordée le 16/11/2024
DP0380152410079	MARTIN Romain	379 chemin de l'Aberay	Installation photovoltaïque	21/10/2024	Accordée le 12/11/2024
DP0380152410084	LAMBERT Justine	60 chemin de la Verne	Installation photovoltaïque	08/11/2024	Accordée le 20/11/2024

### PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
PC0380152410017	TINGUELY Thomas et BALLAZ Margaud	Côté Bosquet	Maison type R+1 avec garage	31/07/2024	Accordé le 30/09/2024
PC0380152410019	CALLAMARD Rémy	Sentier de la Combe Bierra	Maison type R+1	12/09/2024	Accordé le 26/10/2024
PC0380152010014 M03	SCI Grange du Revollet	350 route du Revollet	Création de 4 logements	21/05/2024	Sans suite le 12/11/2024

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Ressources Humaines

- Démission de l'agent d'accueil à compter du 9/12/2024 ; un recrutement a été lancé.
- L'agent technique partagé avec la commune de Bossieu va intégrer la commune de Bossieu à temps plein. Il terminera ses fonctions pour la commune d'Artas le 28/02/2025. Pas de remplacement prévu à ce jour compte tenu de l'arrivée du responsable technique.
- Le responsable des services techniques a été recruté. Il prendra ses fonctions le 20/01/2025. Il sera en phase de formation auprès de l'agent en place jusqu'au 30/07/2025. Il basculera sur les fonctions de chef d'équipe à partir du mois d'août 2025.

- Périscolaire : un agent qui occupait les fonctions d'agent d'animation et de service va arrêter sa mission aux vacances de fin d'année. Un recrutement a été lancé.

### Travaux

- Combe Biera aval : les travaux ont débuté le 18/11 ; interruption en fin d'année. Les travaux seront terminés en janvier et février.
- Métras haut : l'entreprise EIFFAGE a réalisé tous les enrobés. La finition sur la partie Combettes et les marquages se feront sur le printemps.
- Les Terrasses de la Fontaine : travaux en cours ; sur janvier il faudra rencontrer à nouveau les personnes intéressées par les locaux commerciaux. Livraison prévue sur 2026. Pose de la première pierre à organiser.
- Ombrières photovoltaïques stade. Les pieux bétons ont été réalisés. La pose des ombrières devrait reprendre à partir de mi-janvier.
- G2 : remplacement de l'auvent terminé.

### Centre bourg

- Toposcope : prochain point le 28/01/2025 avec présentation des scénarios  
Carole DE MESANSTOURNE quitte la société. Le dossier est repris par Alexis BISIAUX.

### Eglise

- Réunion de présentation du dossier de consultation des entreprises le 19/12 avec Isshin
- Julien ROUSSILLON et Pascal CHAUVIN ont travaillé sur le dossier de mécénat avec Mme WOLNY de la Fondation du Patrimoine
- Pour le moment le dossier de demande de subvention auprès du Département ne peut pas être déposé sur la plateforme. Toutes les nouvelles demandes d'aides sont verrouillées.

### Locaux mairie

- Réaménagement des locaux de la mairie ; la commande est passée. Présentation du plan avec les modifications prévues.

### Rencontre avec les gérants de l'épicerie

- Ils souhaitent l'acquisition du tènement route de Roche

### OM/PAV

- Bilan de l'évolution de la collecte : sur les 25 communes qui ont arrêté la collecte en porte à porte, pas de problème majeur recensé. Il reste quelques points à compléter (il en manque deux sur Artas).
- Le taux de remplissage des différents points a été demandé. Les bacs ordures ménagères sont relevés deux fois par semaine.

### AGENDA

12.12 à 9h	Rdv E2S / prestataire maintenance chauffage climatisation
16.12 à 11h	Visio avec Forestner suite à l'avant-projet de l'AGEDEN sur l'opportunité d'une chaufferie bois sur le plateau vers les écoles
19.12 à 15h	Rdv Isshin – dossier de consultation rénovation du clocher
20.12 à 18h30	Temps convivial personnel / élus
09.01 à 16h	Réunion signalétique des départementales 126 et 53 / zone 30
15.01 à 19h	Vœux de Bièvre Isère
20.01	Prise de poste responsable services techniques
24.01 à 20h	Conseil municipal
28.01 à 9h30	Toposcope

# COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

---

## Pascal CHAUVIN

- Commission culture à Bièvre Isère – 03/12/2024

Lecture publique :

- Présentation des animations du 1er trimestre 2025
- Nuits de la lecture du 23 au 26 janvier. Artas : lecture-mondailles, le 25 janvier.
- Prix des lecteurs : animations dans les bibliothèques. Rencontre avec une auteure et atelier d'écriture à St Jean de Bournay, le 22 février
- Salon du Livre et de l'Imaginaire à Ornacieux-Balbins, le 15 mars

Animations culturelles :

- Bilan du festival Les Arts en Herbe satisfaisant. Fréquentation en hausse. Artas figurera dans le programme de la prochaine édition (octobre 2025).

## Laetitia PIOLAT pour Brigitte LEMOINE

- AG Randonnée et Découverte

- A ce jour, l'association compte 207 adhérents.
- 187 randonnées ont été organisées sur la période 23/24 pour une moyenne de 25 participants par évènement.
- L'association bénéficie de 9 animateurs diplômés.

## Laetitia PIOLAT

- Remerciement à l'ensemble des associations pour l'organisation de la soirée du 6 décembre.

## Pascale GREA

- Le bulletin est en cours d'élaboration.

## Julien ROUSSILLON

- Retour sur la quête du souvenir français : 82€ ont été récoltés cette année
- Cérémonie du 11 novembre : les enfants ont été très contents de l'intervention du Dauphiné Libéré à l'école.
- Mécénat de l'église ; travail en lien avec Mémoire et Patrimoine et la fondation du patrimoine. Rencontre avec la paroisse demain soir. Rencontre avec Mme WOLNY le 19/12 à 13h30 avant la rencontre avec Isshin. Une série de vidéos est prévue pendant la période de mécénat en plus des différentes animations.

## Rémi CROUZET

- A été interpellé par des voisins par rapport à la maison « Revellin Pialet Sébastien » qui a été transformée en gîte au sujet de débordements lors de fêtes organisées : soirées, feu d'artifice... La mairie est informée afin de savoir quelle suite sera donnée.
- Déploiement des boîtiers fibre : pas de délai précis pour le moment.

## Evelyne METRAL

- Poteau télécom La Poya : la situation est dangereuse  
→ Le signalement a été fait / les relancer
- Voir si le radar peut être déplacé au Cinquin ?
- Périscolaire : a été interpellée par des personnes au sujet des heures supplémentaires.

## Baptiste GUILLAUD

- Interpellé par M. CARUSO pour le sujet de l'épicerie
- Voiture accidentée à l'Aberay ce week-end ; des panneaux ont été fauchés  
→ Le Département a été prévenu

## Michelle LAMOURY

- Comité syndical du SMICTOM – 16/10/2024
  - Signature d'une convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire du SMICTOM de la Bièvre
  - Couverture finale du casier 1 terminée. En attente de végétalisation. Coût final : 1 285 297€ TTC
  
- Conseil communautaire – 04/11/2024
  - Vote des tarifs des spectacles « les Arts Allumés » et « Les Arts en Herbe ».
  - Subventions aux écoles de musique
  - Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation de la Station d'Épuration de Villeneuve de Marc : SERPOL / SARL GMTP pour un montant de 839 975,00 €.
  - Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du filtre planté de roseaux de la Station d'Épuration de Culin : SAVEA/MOUTOT pour un montant de 600 000.00€.
  - Aide à la réhabilitation des logements communaux à Sardieu, soit 10 000€.
  - Décisions modificatives sur les budgets.
  
- Représentation du Maire à l'inauguration du restaurant scolaire de Charantonnay.
  
- Comité syndical du SMICTOM – 04/12/2024
  - Evolution des tonnages au 31 octobre 2024 : baisse des encombrants et du verre, stabilité des ordures ménagères et des papiers et emballages.
  - Budget prévisionnel 2025 : débat d'orientation budgétaire, vote des tarifs facturés aux EPCI compte tenu de la hausse de la TGAP : plus 6 € en 2025, soit 65€/tonne enfouie.

#### Isabelle NATIVEL

- Conseil d'école – 05/11/2024
  - Pour cette rentrée : 67 enfants en maternelle et 117 en élémentaire
  - Pour la rentrée 2025/2026, il est prévu 108 élèves en élémentaire. La réunion du 13 novembre avec Mme Gavasso l'inspectrice de circonscription, laisse présager de la fermeture d'une classe.
  - Remerciements pour les nouveaux photocopieurs, nouveaux téléphones, la rénovation de la salle informatique

#### Christian BOUVIER

- Réunion CCAS – 27/09/2024
  - Matinée des fours
  - Soirée théâtre
  - Noël des Aînés
    - \* 216 personnes sont éligibles
    - \* Plusieurs choix proposés : le repas, le colis et les chèques Bi-Happy
  - Noël des enfants scolarisés :
    - \* Spectacle pour les enfants de maternelle
    - \* Séance au cinéma de St Jean de Bournay pour les élèves en élémentaire
  - Manifestations 2024/2025
  
- Conseil d'administration du SIAD et assemblée générale – 01/10/2024
  - Mise à jour des membres du conseil d'administration
  - Mise à jour des membres du comité exécutif
  - Présentation du SAAD mixte
  - Bilan activité 2023
  - Bilan financier 2023

SAAD : service d'aides et d'accompagnement à domicile

L'association Aides et Soins assure la continuité de services de l'ex ADPAH.  
Le SIAD de St Jean de Bournay est intervenu auprès de 43 personnes durant l'année 2023.  
29 femmes âgées en moyenne de 86 ans, 14 hommes âgés en moyenne de 81 ans.  
1 personne de notre commune bénéficie des services du SIAD

- Conseil d'administration du CIAS Résidence les 4 vallées – 03/10/2024
  - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 16 avril 2024
  - Débat d'orientation budgétaire 2025
  - Décision modificative N°1 du budget annexe du CIAS
  - Désignation des membres du conseil de vie sociale de la résidence des 4 vallées
  - Mise en place des PES -ASAP (transmission dématérialisée des factures au comptable)
  - Adhésion à la convention cadre de protection sociale complémentaire "prévoyance" mise en place par le centre de gestion de l'Isère.
- Conseil d'administration du CIAS Résidence les 4 vallées – 14/11/2024
  - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 3 octobre
  - Vote du budget annexe 2025 du CIAS
  - Vote du budget principal 2025 du CIAS
  - Tarif des prestations applicables au 01/01/2025
  - Participation financière de l'employeur contrat prévoyance des agents

La capacité maximale de la résidence est fixée à 63 places. Au 27/09/2024, l'effectif est de 58 résidents et 55 logements sont loués. Les demandes d'admission présentent des profils plus âgés et plus fragiles qu'auparavant, ce qui induit que les séjours seront plus courts et que le renouvellement des résidents plus important.

L'équilibre budgétaire est obtenu en proposant une évolution tarifaire pour l'hébergement de 2.5%

- Rencontre avec la CTPS de Vienne le 28 novembre
  - CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

C'est une organisation pluriprofessionnelle coordonnée au service de la santé. Lieu d'échanges, de partages, de coordination et de développement professionnel.

- Ses missions :
  - Accompagner les professionnels de santé
  - Faciliter les accès aux soins
  - Améliorer le parcours des patients
  - Mettre en place des actions de prévention
  - Gestion des crises sanitaire
  - Développer la qualité et la pertinence des soins
  - Mise en œuvre du projet de santé

#### Martial SIMONDANT

- Intercommunalité : Ordre de Service lancé pour le raccordement de la partie nord des 7 communes qui avaient une trame d'inconstructibilité. Les travaux vont s'échelonner sur 2025 et 2026. La trame d'inconstructibilité va être levée.

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,  
M. SIMONDANT



La secrétaire de séance,  
M. LAMOURY

